

## Date et lieu

jeudi 3 octobre 2024  
de 10h00 à 18h00  
Espace Saint Martin,  
199 bis rue Saint-Martin, 75003 Paris

## Prérequis

Être labélisé NCAE.

## Public concerné

Notaires et collaborateurs.

## Tarif et durée

Durée : 7 heures, 1 jour  
Tarif : 400 € HT soit 480 € TTC

## Modalités et délais d'accès

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>  
à l'aide de vos codes ID.NOT.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

## Moyens techniques

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagné d'un support numérique.

## Méthode d'évaluation

Durant la session, l'évaluation des compétences se fait au moyen d'ateliers pratiques, d'études de cas et de mises en situation.

## Gestion du handicap

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le CSN par écrit à l'adresse : [formation.csn@notaires.fr](mailto:formation.csn@notaires.fr) ou par téléphone au 01.44.90.30.54

Cette formation en **visioconférence** du parcours initial de labélisation NCAE est proposée aux labélisés pour actualiser leurs connaissances.

## Objectifs

Comment sécuriser une vente ou un bail sur un terrain pollué ?

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les défis liés à la vente ou à la location de terrains pollués
- Analyser les responsabilités légales impliquées et le rôle crucial du notaire
- Acquérir les compétences nécessaires pour rédiger des actes de vente et des baux

## Contenu

### Introduction

- Problématique et définition d'un site pollué
- Les (nouvelles) réglementations applicables aux sites pollués

### Connaître le terrain objet de la vente

- Le connaître sur un plan technique
- Le connaître sur un plan juridique

### Comprendre les enjeux en termes de responsabilités légales / Identifier les acteurs de la « dépollution »

- La responsabilité de principe de l'exploitant (remise en état : lois ASAP et Industrie Verte)
- Le nouveau mécanisme de transfert de responsabilité (loi ALUR)
- Les cas de responsabilité du propriétaire d'un terrain pollué
- Les nouvelles responsabilités des porteurs de projets immobiliers
- Le rôle et la responsabilité du notaire

### Identifier les obligations du vendeur et les recours de l'acheteur Rédiger les clauses adéquates dans les actes de vente et les baux

- Les réflexes à avoir avant de rédiger
- Conseils pratiques et retours d'expérience

### Etude de cas pratiques

## Pédagogie

**Laurence ESTEVE DE PALMAS,**

Avocate en droit de l'environnement

**Yves GUELORGET,**

Directeur technique du bureau ANTEA

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,  
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620**

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 